



AESH : Bilan mensonger de Blanquer



Lors de sa conférence de presse du 4 novembre, le ministre Blanquer a osé affirmer que *“la loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019 a permis d’engager à la fois une transformation de l’organisation de l’accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration des conditions de recrutement, de formation et de travail de leurs accompagnants”*.

La réalité fait mentir le ministre !

Le ministre prétend que les problèmes de non versement de salaire se limitent à 2 académies. Si c’était vrai, ce serait déjà trop, mais hélas, c’est généralisé à l’ensemble du territoire ! Il en est de même pour la conformité des contrats.

Le ministre parle toujours de contrat pérenne et de sortie de la précarité pour les contrats de 3 ans qui ne sont pas une reconnaissance ! Ces contrats restent surtout à temps partiel imposés, sans assurance d’avoir un suivi de l’élève pendant plusieurs années. En cette rentrée, les quotités de travail restent imposées aux AESH. Encore un mensonge du ministre annonçant que les contrats permettent aux AESH *“qui le souhaitent de travailler plus et de disposer de revenus supérieurs”* !

Avec la mutualisation à outrance, les changements d’affectations se multiplient au détriment des conditions de travail des AESH : jusqu’à 7 élèves par accompagnant·e, dans des établissements différents. Les consignes gouvernementales étant de prioriser l’affectation des AESH sur les PIALS au détriment des autres écoles et établissements, certain·es AESH se sont vu·es retiré·es de leurs élèves et propulsé·es sur des PIALS loin de leur domicile. Des élèves se sont donc retrouvé·es sans AESH. Pour faire face au manque de personnel, les heures d’accompagnements des élèves sont même parfois diminuées. La réalité est très loin de *“l’accompagnement humain défini au plus près des besoins quotidiens de chaque élève”* vendu par le ministre.

Par ailleurs, le ministre annonce des AESH *“mieux intégrés”* dans la communauté éducative. Il se contente de réciter les termes de sa circulaire de juin qui n’est que sur le papier et pas appliquée sur le terrain : peu d’accueil dans les établissements, pas d’accès aux outils professionnels, aucune formation, des services de gestion saturés qui laissent les AESH sans réponse, des employeurs qui abusent de la précarité.

La politique inclusive du ministère n’est qu’un simulacre ! Elle veut faire croire à une meilleure prise en charge de l’élève et à des conditions de travail plus humaines pour les AESH alors que l’objectif reste simple : économie budgétaire et gestion de la pénurie.

De la précarité, les AESH n’en peuvent plus ! Des mensonges du ministre, non plus !

Avec l’intersyndicale nationale, la **CGT Éduc’action** et son collectif national AESH appellent les personnels à se mobiliser massivement le **20 novembre** pour exiger dignité, amélioration du salaire et des conditions de travail, reconnaissance et statut.

Montreuil, le 6 novembre 2019